

LA CLASSE BILINGUE

Visitez notre site : <http://www.lycee.ch>

Préambule

Le monde d'aujourd'hui a besoin de communiquer, de faire passer des messages en grande quantité. Tous les moyens sont bons. Qui de nos jours ne surfe pas sur Internet à la recherche d'un message inédit ? Quel étudiant ne souhaiterait pas avoir un partenaire en Suisse allemande ou en Allemagne pour échanger des expériences, des idées ? Si la technique a progressé à pas de géant, le langage, véhicule de l'information, pose souvent des problèmes insolubles. L'étudiant cherche ses mots dès qu'il doit parler une langue étrangère. Il hésite, gêné, parce qu'il n'a jamais vraiment parlé une deuxième langue.

Dans la classe bilingue, chacun mettra ses inhibitions de côté, chacun sera appelé à communiquer et ceci dans une langue étrangère, l'Allemand. La solidarité, le dévouement, l'écoute des autres vont faire de ces étudiants des spécialistes de la communication. Le maître, au cœur de sa discipline, devra les motiver et les entraîner.

Ainsi, préparés à affronter des situations nouvelles et difficiles, les étudiants de la classe bilingue auront un avantage certain : ils sauront non seulement se débrouiller en Allemand, mais ils n'auront plus aucune appréhension à s'exprimer en Anglais, en Italien, en Espagnol. Les voies de la communication leur seront ouvertes.

Introduction

Par sa situation géographique, par son développement économique, en relation avec les voies de formation qui font suite au Lycée ainsi qu'en raison de la conjoncture, il apparaît comme évident et nécessaire que le Canton du Jura offre aux lycéens et lycéennes (ci-après "lycéens") la possibilité d'acquérir une meilleure maîtrise de la langue deux, c'est-à-dire l'Allemand. Cette mesure partielle s'inscrit dans un contexte scolaire où l'Allemand a subi, au sein de l'école obligatoire, une diminution horaire significative.

En introduisant un certain nombre de disciplines enseignées en langue 2, le lycée va ouvrir non seulement un espace linguistique différent mais donnera également un aperçu de la culture et de l'école suisses allemandes, puisque, dans ces cours, il sera fait usage de manuels et textes allemands et suisses alémaniques.

Il est évident que la mise sur pied de cette offre repose sur l'engagement des maîtres ayant les compétences requises pour enseigner leur discipline en langue deux.

Cette contrainte va déterminer tout naturellement le choix des disciplines offertes en langue deux.

Autre contrainte : le cinquième examen portera sur une discipline fondamentale, en l'occurrence l'histoire ou la physique, alors que le cinquième examen portera sur l'option complémentaire pour les élèves n'ayant pas choisi la filière bilingue.

Principes

L'enseignement d'une discipline dans une langue qui n'est pas la langue maternelle pose un certain nombre de problèmes que les enseignants concernés doivent apprendre à gérer. Il demeure important que ces enseignants communiquent entre eux et partagent leurs expériences et leurs préoccupations. Il ne faut pas perdre de vue que la discipline enseignée n'est pas l'Allemand. On se gardera donc de transformer des cours en langue deux en cours d'allemand. Aucune leçon de grammaire, de syntaxe ou autre ne doit prendre la place de la discipline enseignée. Si l'on se réfère aux expériences d'autres écoles qui ont déjà introduit l'enseignement bilingue, il apparaît que, très vite, les élèves de la classe bilingue acquièrent des connaissances solides et avancées en langue deux, ce qui va donner un dynamisme certain à l'enseignement de la langue deux elle-même.

Les programmes respectifs des disciplines enseignées en langue deux doivent, dans les grandes lignes, être conservés, conformément au *Plan d'études cadre* établi par l'établissement. Il est bien évident que,

au commencement (c'est-à-dire jusqu'aux environs des vacances de Noël), les enseignants doivent faire preuve d'une certaine tolérance sans que toutefois ils ne tombent dans l'excès inverse : les difficultés de compréhension et d'expression doivent peu à peu être surmontées et le rythme de l'enseignement de la classe bilingue, à la fin du 2^e semestre, doit rejoindre celui des classes dites normales. Pour cette raison, il nous paraît indispensable que les enseignants de la classe bilingue, si eux-mêmes n'enseignent pas la discipline concernée en français, s'aménagent des contacts fréquents et suivis avec les enseignants de cette discipline (un maître, par exemple, qui enseigne l'histoire en langue deux mais pas en langue une s'informe régulièrement du programme et du rythme de travail auprès d'un maître d'histoire ordinaire). Nous pensons ainsi pouvoir garantir la qualité scientifique de l'enseignement en langue deux.

Les connaissances de langues deux s'étendent rapidement et de façon conséquente. Il nous paraît alors judicieux de restreindre la dotation horaire de la discipline fondamentale Allemand en dernière année gymnasiale, et de passer ainsi de cinq à quatre périodes hebdomadaires.

Conditions d'accès

L'importance de notre établissement ainsi que le nombre de maîtres disponibles pour l'enseignement en langue deux peuvent nous contraindre à édicter des conditions supplémentaires d'accès. Ce sont là des conditions qui vont dans le sens d'un travail soutenu et suivi autant pour l'élève que pour le maître.

En fonction du nombre important d'intéressés, il est possible que nous resserions les conditions d'accès normales en tenant compte de la moyenne générale, des notes insuffisantes et des « réserves » de l'élève, ce qui nous permet alors de restreindre le nombre d'élèves admis.

S'il s'avère indispensable d'introduire des conditions d'admission supplémentaires, on peut fixer divers critères :

- A. une bonne moyenne générale [4,5 et davantage]
- B. aucune note insuffisante
- C. note d'Allemand :
 - 4,5 et plus
 - si l'élève obtient la note 4, il devra obligatoirement effectuer un séjour linguistique de trois semaines au moins, en Allemagne ou en Suisse allemande, avant de commencer ses études au Lycée.

- D. motivation personnelle de l'élève (sur dossier et, si nécessaire, par le biais d'une entrevue avec un représentant du Lycée)
- E. appréciation du maître de module et/ou du maître d'Allemand

Séjour linguistique

Lors de l'inscription dans la classe bilingue, l'élève est rendu attentif à la forte recommandation suivante : soit avant d'entrer au Lycée, soit pendant les vacances, l'élève devrait effectuer un séjour linguistique dans une région germanophone pour une durée de trois semaines au moins, au sein d'une famille ou dans une école de langues.

Le Lycée cantonal organise un séjour d'une semaine en Allemagne dans un lycée partenaire.

Les disciplines enseignées en langue 2

Dans l'élaboration de la grille horaire de la classe bilingue, il est nécessaire, selon l'ORM, que tous les domaines soient concernés : sciences expérimentales, sciences humaines, etc. En fonction des maîtres à disposition, l'enseignement dans la classe bilingue ne sera pas obligatoirement toujours le même d'un cycle à l'autre (cycle = 3 ans).

Les disciplines retenues sont les suivantes :

- **physique**
- **histoire**
- **arts visuels ou musique**
- **éducation physique et sportive**
- **philosophie (dès le degré douze)**

Pour apprécier la dotation horaire, on se référera à l'annexe I qui contient la grille horaire de la classe bilingue.

A côté des disciplines dans lesquelles les élèves acquièrent des savoirs de diverses natures, l'éducation physique et sportive permet l'expression orale spontanée et la communication au sein du groupe. La liaison entre le „dire“ et le „faire“ en est ainsi renforcée.

Renforcement

Le programme de la classe bilingue diffère quelque peu du programme normal. Les élèves bénéficient d'un renforcement de deux périodes par année scolaire. En 1^{ère} année une période de renforcement est attribuée à l'enseignement respectivement de la Physique et de l'Histoire. En 2^e année, l'Histoire et les Arts visuels ou la Musique bénéficient de cette heure, alors qu'en dernière année la Philosophie se voit attribuer une heure de renforcement tandis que la Physique est enseignée à raison de deux périodes hebdomadaires. D'autre part, l'Allemand en langue deux passe de cinq à quatre heures en 3^e (une heure étant affectée à la Physique, ceci afin que cette discipline soit enseignée en dernière année et puisse ainsi faire l'objet d'un examen). Il en résulte donc pour l'élève de cette classe, en plus de la surcharge due à l'enseignement bilingue, une légère surcharge horaire. Cette surcharge lui permet notamment de travailler les cours en question sous forme de leçon d'appui ou de rattrapage, ou encore de travail en duo ou en groupes.

Travaux écrits

Il est impératif que l'élève soit plongé le plus rapidement possible dans l'univers complet de la langue deux. Si, en début de parcours, il est envisageable que l'élève ait le choix de rédiger ses travaux écrits en français ou en allemand, le pas vers la rédaction en allemand doit être franchi au plus tard à la fin du 1^{er} semestre. Le maître adopte une pondération équitable et évolutive qui tient compte à la fois de la qualité scientifique du travail et des contingences liées à la maîtrise de la langue allemande (on peut admettre une explication de détail en français [en employant par exemple des mots techniques], ceci dans des cas bien précis, lorsque l'élève connaît la réponse mais est incapable de la rédiger complètement en allemand).

Dans tous les cas, l'évaluation de la maîtrise de langue allemande ne doit pas, en 1^{ère} année, conduire à un résultat insuffisant, si la connaissance de la matière est jugée satisfaisante. Le maître juge d'abord les connaissances dans le domaine étudié et ensuite la maîtrise de la langue allemande. Il en va d'ailleurs de même pour les travaux rédigés en français, l'expression française ne revêtant qu'un poids minime dans l'évaluation, pour autant que la réponse reste intelligible.

Examens

L'élève de classe bilingue passe obligatoirement un examen dans une discipline enseignée en langue deux. Cet examen remplace l'examen usuel de l'option complémentaire. Le choix est possible entre les deux disciplines fondamentales Physique et Histoire. À la fin du 5^e semestre, l'élève effectue son choix de la discipline examinée et fixe d'entente avec le maître concerné le cadre des examens. L'examen écrit dure 3 h 30 et l'examen oral 20 minutes. L'expert choisi est obligatoirement professeur de la discipline concernée, s'exprimant en langue allemande et enseignant dans une université.

Mention bilingue

Le diplôme de maturité porte la mention bilingue et est reconnu par la Confédération conformément à l'art. 18 de l'Ordonnance du 15 janvier 1995 (modification 2007).

Promotions / Redoublement

Les conditions de promotion usuelles sont normalement applicables aux élèves de la classe bilingue. A la fin du 2^e semestre, au cas où l'élève a obtenu un bulletin annuel de notes suffisant mais mettant en évidence des difficultés importantes, les maîtres enseignant dans la classe analyseront la situation avec l'élève et lui feront la proposition la plus appropriée :

- a) continuer dans la classe bilingue ou
- b) rejoindre la classe dite normale

L'élève peut alors choisir librement la solution qui lui semble la plus favorable pour la poursuite de ses études.

Au cas où l'élève a obtenu un bulletin annuel insuffisant, les maîtres proposeront après analyse de la situation :

- a) le redoublement dans la classe bilingue
- b) le redoublement dans la classe dite normale

Toutefois, à l'issue d'une année insuffisante, on privilégiera la deuxième solution, principalement si les disciplines enseignées en allemand sont insuffisantes.

Rôle du maître de classe

Le maître de classe de la classe bilingue joue un rôle primordial. En effet, il a pour mission d'assurer le suivi régulier de chaque élève de sa classe et de convoquer régulièrement le conseil de classe afin d'évaluer la situation générale de la classe. Il dispense de préférence un enseignement bilingue ou l'allemand et est à même de juger les performances des élèves en langue allemande.

Grille horaire et heures de cours : classe bilingue

	Disciplines fondamentales	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	Options spécifiques	Options complémentaires	
Langues	<u>Langue 1</u> Français	4	4	5			
	<u>Langue 2</u> Allemand	3	3	4 (-1)	Allemand		
	<u>Langue 3</u> Anglais <i>ou</i> Italien <i>ou</i> Latin <i>ou</i> Grec					Anglais	
						Espagnol	
3		3	4		Italien Latin Grec		
Math et Sc. expér.	Mathématiques	5	3	4	Physique et	Appl des math.	
	Physique en L. 2	3(+1)	2	2(+2)	Application des math.	Physique	
	Chimie	2	2		Chimie et biologie	Chimie	
	Biologie	2	2			Biologie	
					Informatique		
Sc. humaines	Histoire en L. 2	2(+1)	3(+1)	2		Histoire	
	Géographie	2	2			Geographie	
	Intro. Eco et Droit	2			Economie et droit	Eco et droit	
	Envir. et société			1		Sc. des religions	
	Philosophie en L. 2 <i>ou si OS scientifique :</i>		2	3(+1)			
	Mathématiques et		2				
	Philosophie en L. 2			3(+1)			
Arts	Arts visuels en L. 2 <i>ou</i> Musique en L. 2	2	3(+1)		Arts visuels	Arts visuels	
					Musique	Musique	
					Théâtre	Théâtre	
Sport	Education physique en L. 2	2	2	2		Sport	
Options	Option spécifique	5	4	6			
	Option complémentaire		2	3			
	Travail de maturité		0.5	0.5			
	Totaux hebdomadaires :	37	37.5	36.5			
	en gras : enseignement en allemand						
	<u>Nombre total d'heures de cours enseignées en L. 2 pendant 3 ans : 1064 (env.)</u>						